Département NORD
Canton GRANDE-SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-92

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE APPOSITION DU PARAPHE SUR LES FEUILLETS DES REGISTRES DES ARRETES

5.5 – Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R.2122-8,
Considérant que Monsieur Ludovic RODRIGUES est fonctionnaire titulaire de la commune,

ARRETE :

Article 1er : Délégation de signature est donnée, pour la durée du mandat, à Monsieur Ludovic RODRIGUES, pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des arrêtés.

Article 2 : Les registres porteront mention de la présente délégation.

Article 3 : Le présent arrêté sera :
- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressé,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 15 octobre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE GRAVELINES 59820

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 16 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 16 OCT. 2026